INITIALES DU MAIRE
J.M.D.
13823-2023
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 5 décembre 2023 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 2 Monsieur Marc Cloutier
Siège numéro 3 Monsieur Louis-David Bonin
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège numéro 6 Madame Mélanie Raymond

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marc Doyon.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et visioconférence

125448-12-2023

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 38 : Autres points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE l'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2023.

LÉGISLATION

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 636-2023 CONCERNANT LE DROIT DE PRÉEMPTION

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT 638-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 486-2012 ÉTABLISSANT LE NOMBRE DE VERSEMENTS POUR LE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

6. CONSEIL MUNICIPAL

   6.1 DÉPÔT DU FORMULAIRE : DÉCLARATION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX 2023

6.2 DÉPÔT DU FORMULAIRE : DÉCLARATION DE DONS DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX 2023

7. LETTRE ET RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DU LAC-POULIN – DEMANDE D'ASPHALTAGE

8. COUR MUNICIPALE – OFFRE DE SERVICES

9. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2024

10. POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS MUNCIPAUX

11. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRA MUNICIPAUX (PPA-CE) – REDDITION DE COMPTE (PAIEMENT FINAL) – RANG ST-CHARLES – DOSSIER NDR28842

12. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRA MUNICIPAUX (PPA-ES) – REDDITION DE COMPTE (PAIEMENT FINAL) – RANG ST-CHARLES – DOSSIER ZYC47687

<u>AQUEDUC, ÉGOÛTS, ORDURES</u>

13. CUEILLETTE DES ORDURES 2024 – OCTROI DU CONTRAT

<u>URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</u>

14. DÉROGATION MINEURE : 320, ROUTE 271 – LOT 4 699 150

<u>PERSONNEL</u>

15. IPC 2024

16. RENOUVELLEMENT : CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX 2024 – LISE FECTEAU

17. RENOUVELLEMENT CONTRAT DE TRAVAIL – LINE LESSARD

18. SURVEILLANT DE PATINOIRE ET DU CHALET DE L'OTJ – EMBAUCHE

19. HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL – TEMPS DES FÊTES

<u>FINANCES</u>

20. MISE AUX NORMES DES INTALLATIONS SEPTIQUES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

21. LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

22. USINAGE XPRESS – CAMION À NEIGE – AUTORISATION DE PAIEMENT

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution
ou annotation

23. USINAGE XPRESS – PAYSTAR – AUTORISATION DE PAIEMENT

24. FRAIS DE DÉPLACEMENT : TAUX PAR KILOMÈTRE

25. ALLOCATION CELLULAIRE – JEFF

26. RÉCLAMATION POUR DES DOMMAGES AU 225, ROUTE 271

27. TAUX D'INTÉRÊT 2024

28. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR) – DEMANDE D'AIDE FINANICÈRE

29. TRANSFERT BUDGÉTAIRE

30. FONDATION UN GESTE POUR LA VIE : CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2023-2024

31. BLANCHETTE VACHON – AUDIT REDDITION DE COMPTE PRABAM

32. COMPTES DU MOIS

<u>LOISIR – CULTURE – SANTÉ BIEN-ÊTRE</u>

33. CPS LES PASSERELLES – DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CUEILLETTE DE DONS SUR UN AXE ROUTIER

<u>TRAVAUX PUBLIC</u>

34. RÉFECTION PONT DE BOIS – GOOD FELLOW – SOUMISSION

35. PROLONGEMENT – RUE DES ÉPINETTES – MANDAT INGÉNIERIE

<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE - SERVICE INCENDIE - SÉCURITÉ CIVILE</u>

36. OFFRE DE SERVICE ANIMALIERS 2024

37. CORRESPONDANCE

38. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

    - DERNIER TRAVAUX – 152, RUE PRINCIPALE - SOUMISSION

39. RAPPORT DES COMITÉS

40. PÉRIODE DE QUESTIONS

41. CLÔTURE DE LA SÉANCE

125449-12-2023

N° de résolution ou annotation

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2023

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023 et celui de la séance extraordinaire du 21 novembre 2023 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux des séances susmentionnés, comme rédigés, par madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière.

125450-12-2023

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 636-2023 CONCERNANT LE DROIT DE PRÉEMPTION

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté, le règlement numéro 636-2023 concernant le droit de préemption.

125451-12-2023

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT 638-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 486-2012 ÉTABLISSANT LE NOMBRE DE VERSEMENTS POUR LE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté, le règlement numéro 638-2023 établissant le nombre de versements pour le paiement des taxes municipales.

6. CONSEIL MUNICIPAL :

6.1 DÉPÔT DU FORMULAIRE : DÉCLARATION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX 2023

À la suite de la remise des formulaires de déclaration des intérêts financiers des élus municipaux, madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière dépose tel que l'exige la loi, les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires 2023 remplis par les membres du conseil :

- Jean-Marc Doyon, maire
- Ginette Lessard, conseillère siège # 1
- Marc Cloutier, conseiller siège # 2
- Louis-David Bonin, conseiller siège # 3
- Claude Fournier, conseiller siège # 4
- Jonathan Pépin, conseiller siège # 5
- Mélanie Raymond, conseillère siège # 6

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

6.2 DÉPÔT DU FORMULAIRE : DÉCLARATION DE DONS DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

À la suite de la remise des formulaires de déclaration des avantages reçus des élus et des employés municipaux, madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière dépose tel que l'exige la loi, le registre des dons au courant de l'année 2023 rempli par les membres du conseil et les employés. Aucun don n'a été reçu par les élus et les employés au courant de l'année 2023.

125452-12-2023

7. LETTRE ET RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DU LAC-POULIN – DEMANDE D'ASPHALTAGE

Considérant que nous avons reçu une lettre d'un citoyen ainsi que la résolution du conseil municipal du Lac-Poulin, demandant l'asphaltage entre le Lac-Poulin et le Lac-Raquette sur une distance d'environ 0,67 km ;

Considérant qu'après l'analyse de la demande avec les membres du conseil, il n'y aurait pas d'asphaltage complet pour l'instant ;

Considérant que les travaux dans le Rang Saint-Guillaume sont prévus au PTI de la façon suivante :

- 2024, rechargement
- 2025, creusages des fossés et de l'accotement
- 2026, réfection de l'asphaltage existant

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'il n'y aurait pas de travaux supplémentaires prévus pour le moment.

125453-12-2023

8. COUR MUNICIPALE – OFFRE DE SERVICES

Considérant que nous avons reçu deux (2) offres de services pour l'année 2024 ;

Considérant que la première reçue est celle de la firme Cain Lamarre, avocats pour des taux horaires variant entre 190 $ et 215 $ selon le type de dossier ou un montant forfaitaire entre 115 $ et 175 $ pour l'étude des dossiers ;

Considérant que la deuxième reçue est celle de Morency, société d'avocats pour des taux horaires variant entre 190 $ et 200 $ selon le type de dossier ou un montant forfaitaire entre 70 $ et 170 $ pour l'étude des dossiers ;

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît-Labre fait déjà affaire avec Cain Lamarre depuis plusieurs années, il a été décidé de renouveler le contrat avec eux pour la représentation à la cour municipale même si les tarifs de bases sont légèrement plus élevés ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services pour l'année 2024 de la firme Cain Lamarre, avocats à titre de représentant officiel de la Municipalité à la Cour municipale de Ville de Saint-Georges. La grille tarifaire est la suivante :

N° de résolution ou annotation

	Étude et retrait du constat d'infraction	Représentations lorsque dossier non contesté et sans nécessité de témoins (preuve documentaire)	Étude et préparation du constat d'infraction ou représentations lorsque jugement après instruction contesté ou dossier non-contesté avec présence de témoins(s)
Infraction au Code de la sécurité routière, à l'un de ses règlements ou à un règlement municipal relatif au stationnement	115,00 $	175,00 $	Taux horaire (190,00 $)
Infraction de nature pénale à un règlement municipal relatif aux objets suivants : paix et bon ordre, système d'alarmes, utilisation de l'eau, colporteurs, animaux	115,00 $	175,00 $	Taux horaire (190,00 $)
Nuisance, règlements d'urbanisme, schéma d'aménagement de la M.R.C., infraction toute règlementation confondue assortie d'une demande d'ordonnance à la Cour	Taux horaire (215,00 $)	Taux horaire (215,00 $)	Taux horaire (215,00 $)
Taux horaire pour tout le travail ne faisant pas l'objet d'un prix forfaitaire	Tarif horaire : 190,00 $		

* Nous comprenons que dans tous les cas, les tarifs ne comprennent pas les déboursés judiciaires tels que : frais de sténographie, timbre judiciaire, frais de huissiers, frais d'assignation des témoins avec indemnité et frais afférents.

**Dans le cas de l'appel d'une décision de la Cour municipale, le tarif horaire ne comprend pas les frais administratifs et technologiques tels que les frais de déplacement et photocopies, car ces dossiers sont entendus à St-Joseph de Beauce ou à Québec et nécessitent souvent de nombreuses photocopies.

125454-12-2023

9. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2024

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

Que le calendrier ci-après, soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024, qui se tiendront à l'hôtel de ville sise au 216, route 271, le mardi et débuteront à 19 h 30 :

16 janvier 2024	9 juillet 2024
6 février 2024	13 août 2024
5 mars 2024	10 septembre 2024
9 avril 2024	1er octobre 2024
7 mai 2024	5 novembre 2024
4 juin 2024	3 décembre 2024

10. POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Ce point est reporté à la séance ordinaire du 16 janvier 2024.

125455-12-2023

11. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRA MUNICIPAUX (PPA-CE) – REDDITION DE COMPTE (PAIEMENT FINAL) – RANG ST-CHARLES – DOSSIER NDR28842

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

N° de résolution ou annotation

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçue jusqu'à concurrence de :

1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement ;

2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement ;

3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement.

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Saint-Benoît-Labre approuve les dépenses d'un montant de vingt-cinq mille cent quarante-trois dollars et quarante-huit cents (25 143,48$) relatives aux travaux d'amélioration réalisé et aux frais inhérents admissibles mentionnées au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transport du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

125456-12-2023

12. <u>PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRA MUNICIPAUX (PPA-ES) – REDDITION DE COMPTE (PAIEMENT FINAL) – RANG ST-CHARLES – DOSSIER ZYC47687</u>

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçue jusqu'à concurrence de :

1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement ;

2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement ;

3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement.

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Saint-Benoît-Labre approuve les dépenses d'un montant de vingt-cinq mille cent quarante-trois dollars et quarante-huit cents (25 143,48 $) relatives aux travaux d'amélioration réalisés aux frais inhérents admissibles mentionnées au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transport du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

125457-12-2023

13. CUEILLETTE DES ORDURES 2024 – OCTROI DU CONTRAT

Considérant qu'à la suite de négociation avec Sanitaire Fortier, il a été entendu de modifier le nombre de collectes annuelles à 34 et de réajuster la clause de variation du carburant ;

Considérant qu'il a été décidé de signer le contrat de cueillette pour 2024 au montant final de soixante-treize mille cinq cent dix-sept dollars et cinquante cents (73 517,50$), plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de 34 collectes d'ordures pour l'année 2024 au montant de soixante-treize mille cinq cent dix-sept dollars et cinquante cents (73 517,50$), plus taxes.

14. DÉROGATION MINEURE : 320, ROUTE 271 – LOT 4 699 150

Ce point est reporté.

125458-12-2023

N° de résolution ou annotation

15. IPC 2024

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'augmenter le salaire des pompiers volontaires et des employés municipaux (prévu dans leur contrat de travail) pour l'année 2024 de 2,8 %.

125459-12-2023

16. RENOUVELLEMENT : CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX 2024 – LISE FECTEAU

Considérant les négociations intervenues entre madame Lise Fecteau et la directrice générale et greffière-trésorière en lien avec les tarifs et les conditions du contrat d'entretien ménager des édifices municipaux 2024 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler et signer le contrat de madame Lise Fecteau pour l'entretien ménager des édifices municipaux, lequel fait partie intégrante de la présente résolution, selon les conditions discutées.

125460-12-2023

17. RENOUVELLEMENT CONTRAT DE TRAVAIL – LINE LESSARD

Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du contrat de travail de madame Line Lessard ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à renouveler le contrat de travail de madame Line Lessard, selon les conditions discutées.

125461-12-2023

18. SURVEILLANT DE PATINOIRE ET DU CHALET DE L'OTJ – EMBAUCHE

Considérant que le poste demeurait ouvert pour l'embauche d'un deuxième surveillant ;

Considérant que madame Rose-Marie Boutin est disposée à travailler avec un horaire à temp partiel d'environ 11h par semaine, laquelle pourra être ajustée à la hausse au courant des vacances de Noël, si elle le désire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de madame Rose-Marie Boutin et d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de travail aux mêmes conditions que le premier surveillant.

19. HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL – TEMPS DES FÊTES

Le bureau municipal sera fermé du 22 décembre 2023 à midi au 3 janvier 2024 inclusivement. Le personnel de bureau sera de retour au travail le jeudi 4 janvier 2024 à 8 h 30.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

125462-12-2023

N° de résolution ou annotation

20. MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Considérant que le propriétaire des lots 4 698 331, 4 699 448, 4 699 449 et 6 290 454 a fait une demande d'aide financière concernant la mise aux normes de son installation septique ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter et de verser l'aide financière au montant de deux mille cinq cent dollars (2 500,00$) prévue au règlement 611-2022 au propriétaire du 91, 6e rue du Lac-Raquette (Lots 4 698 331, 4 699 448, 4 699 449 et 6 290 454).

125463-12-2023

21. LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec, une liste des contribuables endettés envers la municipalité pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires doit être préparée et déposée au conseil municipal ;

Considérant que cette année, ladite liste sera déposée au conseil municipal à la séance ordinaire du 16 janvier 2024 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre un avis de rappel aux contribuables en défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires ; d'exiger le paiement complet avant le jeudi 10 janvier 2024 ; après cette date, le nom des personnes endettées envers la Municipalité apparaîtra sur la liste déposée au conseil municipal à la séance ordinaire du 16 janvier 2024 en vue de la vente pour non-paiement de taxes de la MRC de Beauce-Sartigan.

125464-12-2023

22. USINAGE XPRESS – CAMION À NEIGE – AUTORISATION DE PAIEMENT

Considérant que la réparation du convoyeur et d'un cylindre sur le camion à neige (HX) étaient nécessaires ;

Considérant que la facture reçue d'Usinage Xpress de Beauce inc. est de cinq mille trois cent quatre-vingt-neuf dollars et quatre-vingt cents (5 389,80$), taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture d'Usinage Xpress de Beauce inc. au montant de cinq mille trois cent quatre-vingt-neuf dollars et quatre-vingt cents (5 389,80$), taxes incluses.

125465-12-2023

23. USINAGE XPRESS – PAYSTAR – AUTORISATION DE PAIEMENT

Considérant que des réparations sur le camion Paystar étaient nécessaires ;

Considérant que la facture reçue d'Usinage Xpress de Beauce inc. est de cinq mille quatre cent soixante-sept dollars et quarante-huit cents (5 467,48$), taxes incluses ;

N° de résolution ou annotation

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture d'Usinage Xpress de Beauce inc. au montant de cinq mille quatre cent soixante-sept dollars et quarante-huit cents (5 467,48$), taxes incluses.

125466-12-2023

24. <u>FRAIS DE DÉPLACEMENT : TAUX PAR KILOMÈTRE</u>

Considérant que le prix de l'essence est en constante augmentation et que le taux d'allocation pour les déplacements des employés municipaux n'a pas été ajusté depuis quelques années ;

Considérant que la Municipalité souhaite établir un nouveau taux pour 2024 en se fiant au tarif du Gouvernement du Canada pour l'année 2023 qui est de 0,68 $ par kilomètre ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'augmenter le taux par kilomètre à 0,68 $ pour tous les employés municipaux.

125467-12-2023

25. <u>ALLOCATION CELLULAIRE – JEFF</u>

Il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une allocation mensuelle de vingt dollars (20,00$) à monsieur Jeff Labranche pour l'utilisation de son cellulaire personnel dans le cadre de ses fonctions.

125468-12-2023

26. <u>RÉCLAMATION POUR DES DOMMAGES AU 225, ROUTE 271</u>

Considérant que la propriétaire du 225, route 271 a subi des dommages par l'eau à deux reprises en 2019 ;

Considérant que les assurances n'ont pas couvert les dommages à 100%, que la propriétaire a dû débourser beaucoup d'argent de sa poche et faire installer des dispositifs de protection contre l'inondation chez elle ;

Considérant que la montée d'eau dans son sous-sol est causée en grande partie par le blocage de l'égout pluvial devant la résidence ;

Considérant que lors d'un déplacement du poteau d'Hydro-Québec, celui-ci aurait été planté sur le tuyau d'égout pluvial ce qui la considérablement endommagé et causerait du refoulement lors de fortes pluies ;

Considérant qu'après plusieurs démarches diverses, la propriétaire a réussi à obtenir le déplacement du poteau hors de l'égout pluvial, mais elle aura des frais de sept mille neuf cent dollars (7 900,00$) plus taxes à débourser pour se faire ;

Considérant que le ministère des Transports et de la Mobilité Durable a reconnu la responsabilité de la municipalité dans ce dossier selon les termes d'une entente signée en 2002 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité accepte de payer les honoraires de sept

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

mille neuf cent dollars (7 900,00$) plus taxes des Excavation Lapointe et fils pour les travaux à effectuer ; demander qu'une quittance totale et finale de toutes réclamations en lien avec l'infiltration d'eau dans la résidence située au 225, route 271 soit signée par la propriétaire en faveur de la municipalité ; d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à retenir les services de la firme Tousignant Rodrigue Veilleux Mathieu, notaires pour la rédaction de ladite quittance, payer les honoraires s'y rattachant et l'autoriser à signer tout documents nécessaires.

125469-12-2023

27. TAUX D'INTÉRÊT 2024

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le taux d'intérêt sur tous les comptes à recevoir soit à 12 % pour l'année 2024.

125470-12-2023

28. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fond de la sécurité routière (PAFFSR) ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Benoît-Labre doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment (achat de radars pédagogiques), et déposé relativement à ce programme, est estimé à huit mille sept cent soixante-huit dollars (8 768,00$) toutes taxes incluses selon une soumission reçue de Signel services inc., et que l'aide financière demandée au Ministère est de sept mille six dollars (7 006,00 $);

ATTENDU QUE la Municipalité doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser une de ses représentantes à signer cette demande ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le conseil de la municipalité de Saint-Benoît-Labre autorise la présentation d'une demande d'aide financière ; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ; certifie que madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

125471-12-2023

29. TRANSFERT BUDGÉTAIRE

Il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au transfert budgétaire de vingt-sept mille dollars (27 000,00$) provenant du compte 02-220-00-141 vers le compte 02-330-00-625.

125472-12-2023

N° de résolution ou annotation

30. FONDATION UN GESTE POUR LA VIE : CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2023-2024

Considérant que la Fondation Un geste pour la vie soutient le Centre d'écoute et de prévention du suicide Beauce-Etchemins dans leurs divers services notamment l'écoute téléphonique, les activités de prévention du suicide, les groupes de deuil et les conférences ;

Considérant que la campagne de financement 2023-2024 est en cours et ladite Fondation sollicite la municipalité pour un don ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande d'aide financière et de verser un don de deux cent cinquante dollars (250,00 $) à la Fondation Un geste pour la vie.

125473-12-2023

31. BLANCHETTE VACHON – AUDIT REDDITION DE COMPTE PRABAM

Considérant que le solde des fonds disponibles dans l'aide financière PRABAM sera utilisé pour le projet de douches et toilettes au sous-sol prévu en janvier 2024 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présent de confirmer le mandat de Blanchette Vachon afin de préparer l'audit de la reddition de compte une fois les travaux achevés.

125474-12-2023

32. COMPTE DU MOIS

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de deux cent huit mille sept cent soixante-huit dollars et quatre-vingt-un cents (208 768,81$) incluant les salaires bruts et d'autoriser leur paiement.

FACTURES PAYÉES	6 635,27 $
FACTURES À PAYER	150 869,98 $
SALAIRES BRUTS DU MOIS	51 263,56 $
TOTAL	**208 768,81 $**

125475-2023

33. CPS LES PASSERELLES – DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CUEILLETTE DE DONS SUR UN AXE ROUTIER

Considérant que la Municipalité a reçu une demande du CPS Les Passerelles pour qu'ils puissent s'installer à l'intersection de la route 271 et de la rue Principale de 9 h 00 à 13 h 00 samedi le 16 décembre 2023 ;

Considérant que le CPS Les Passerelles souhaite représenter la municipalité de Saint-Benoît-Labre pour la Grande Guignolée ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la collecte de fonds et d'autoriser la

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

directrice générale et greffière-trésorière à remplir les formulaires pour le permis d'évènements spéciaux auprès du Ministère des Transports et de la Mobilité Durable.

125476-12-2023

34. RÉFECTION PONT DE BOIS – GOODFELLOW – SOUMISSION

Considérant que la réfection du pont de bois est nécessaire dans le Rang St-Charles et prévu au financement par l'enveloppe discrétionnaire du député ;

Considérant que le service des Travaux Publics a obtenu une soumission au montant de cinq mille deux cent quatre-vingt-dix dollars et quarante-six cents (5 290,46$) taxes incluses pour 52 planches de pruches traitées de 16 pieds auprès de Goodfellow ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission au montant de cinq mille deux cent quatre-vingt-dix dollars et quarante-six cents (5 290,46$) et procéder à la commande du bois.

125477-12-2023

35. PROLONGEMENT – RUE DES ÉPINETTES – MANDAT INGÉNIERIE

Considérant que des travaux de prolongement de la rue des Épinettes (2e branches) sont à prévoir en 2024 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer le mandat du service d'ingénierie de la MRC de Beauce-Sartigan afin de faire des relevés topographiques, préparer les plans et devis et nous accompagner dans les demandes auprès du ministère de l'environnement.

125478-12-2023

36. OFFRE DE SERVICE ANIMALIERS 2024

Considérant que nous avons reçu l'offre de service pour le renouvellement du contrat de service 2024 de l'Escouade Canine MRC 2017 inclus le coût pour la Centrale d'appel pour les citoyens 24/24h et le site web pour les commandes en ligne ainsi que l'IPC 2023 ;

Considérant que le montant par habitant sera de deux dollars et vingt-six cents (2,26$) pour l'année 2024 comparativement à deux dollars (2,00$) pour l'année 2023 ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer le renouvellement 2024 du contrat de l'Escouade Canine MRC 2017 et d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer ledit contrat.

37. CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de novembre 2023.

INITIALES DU MAIRE
J.M.D.
13838-2023
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.
CR

38. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

N° de résolution
125479-12-2023

- **DERNIER TRAVAUX – 152, RUE PRINCIPALE – SOUMISSION**

Considérant que suivant l'appel d'offres sur invitation pour les travaux finaux à être effectués au 152, rue Principale auprès de 5 entrepreneurs généraux ;

Considérant que la municipalité a obtenue deux soumissions, soit celle de Constructions MJ Rodrigue au montant de soixante-trois mille neuf cent cinquante-quatre dollars (63 954,00$), taxes non incluses et celle de Les constructions Binet au montant de soixante-neuf mille dollars (69 000,00$), taxes non incluses ;

Considérant que les travaux doivent être terminés le 1er mars 2024 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Constructions MJ Rodrigue au montant de soixante-trois mille neuf cent cinquante-quatre dollars (63 954,00$), taxes non incluses afin de finaliser les travaux pour l'aménagement de la nouvelle bibliothèque.

39. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Marc Cloutier a assisté à la première rencontre du conseil des jeunes et a trouvé très intéressant l'implication des jeunes.

Monsieur Jean-Marc Doyon nous mentionne qu'il espère que le projet viridis voit le jour.

40. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 20 h 09 à 20 h 11. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

125480-12-2023

41. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 11.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec.*

JEAN-MARC DOYON, MAIRE

CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103